



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Obligation de représentation des locataires au sein des GIE d'HLM

Question écrite n° 4535

Texte de la question

M. Jean-Paul Dufrègne attire l'attention de M. le ministre de la cohésion des territoires sur une demande d'une association nationale de consommateurs représentative siégeant à la Commission nationale de concertation à propos de la représentation des locataires au sein des organismes d'HLM. Aujourd'hui, selon la loi, les représentants des locataires sont présents au sein des conseils d'administration ou des conseils de surveillance des organismes d'HLM à la suite d'un processus électoral. Sur les territoires, il arrive que des organismes se regroupent au sein de groupements d'intérêt économique (GIE) afin de mettre en commun leurs moyens. Or au sein de ces GIE aucune représentation obligatoire des locataires n'est prévue. Afin d'assurer, de la même manière que dans les organismes, une représentation des locataires au sein de GIE constitués d'organismes d'HLM, il lui demande s'il est envisagé de rendre une telle représentation obligatoire.

Texte de la réponse

Les élections des locataires ont pour but de permettre une représentativité au sein des conseils d'administration ou de surveillance des organismes d'HLM afin de permettre à leurs représentants de participer aux décisions des organismes sur les questions relatives à la gestion du parc locatif. Les groupements d'intérêt économique (GIE) ont pour vocation de mettre des moyens de plusieurs organismes en commun afin de réaliser des économies d'échelle. Ces moyens peuvent être notamment des moyens matériels, informatiques ou humains. Il ne peut entrer dans les activités d'un tel GIE la prise en charge de la gestion de la stratégie du parc social d'un organisme, qui demeure une activité exclusive de chaque organisme. Il n'y a en conséquence pas de raison particulière d'assurer une représentativité des locataires au sein de ces GIE.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dufrègne](#)

Circonscription : Allier (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4535

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : [Cohésion des territoires](#)

Ministère attributaire : [Cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 19 mars 2018

Question publiée au JO le : [16 janvier 2018](#), page 263

Réponse publiée au JO le : [31 juillet 2018](#), page 6882